

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Extrait du registre des Délibérations du Comité Syndical du 30 novembre 2020

Date de la convocation 25/11/2020

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	20
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	0
Vote	
- POUR	20
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

07/12/2020	
Et publication le	
07/12/2020	
07/12/2020	
Date d'affichage	
07/12/2020	

L'an deux mille vingt et le trente novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de Nogaro sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents: M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DUCLAVE Jean, TUMÉLÉRO Hélène (suppléante de DUPRONT Didier), ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Excusé: M. BOISON Maurice

Procuration:

A été nommé **secrétaire de séance** : M. Jean DUCLAVE

Délibération N°13 – 30/11/2020 - 5.3

Nature de l'acte: 5.3

Désignation d'un référent CNAS

Monsieur Le Président rappelle que le PETR Pays d'Armagnac adhère depuis 2008 au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

ffiché le



Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme à défion sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante du PETR PAYS D'ARMAGNAC, le Conseil Syndical doit procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Ouï l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en délibéré par 20 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- Désigne M. Vincent GOUANELLE membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué représentant les élus
- Désigne Mme Elisabeth DUFFAU comme déléguée représentant les agents
- Autorise Monsieur le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Président, M . Michel GABAS

